

*Interpellation présentée par le député :*  
*M. Roger Deneys*

*Date de dépôt : 13 octobre 2011*

## **Interpellation urgente écrite**

**Ecoles primaires genevoises : quelles mesures pour garantir des conditions d'enseignement appropriées (question 2011-2012) ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Bien que le Conseil d'Etat ait d'une certaine manière rechigné à répondre à cette question l'an dernier et cependant toujours convaincu que l'école publique genevoise peut servir à lutter contre l'exclusion, favoriser l'intégration et préparer les jeunes à un avenir professionnel qui garantit une égalité des chances entre les mieux nantis et les autres, la question des ressources allouées à l'école publique reste entièrement posée.

Ainsi, il apparaît que cette année encore, il est toujours possible de voir des classes comprenant 24, voire davantage d'élèves dès les premiers degrés de l'école primaire.

Le fait que certains établissements risquent par ailleurs de devoir accueillir prochainement de nouveaux élèves en raison de la mise à disposition prochaine de nouveaux logements, alors même que les classes sont déjà en sursurcap, est également de nature à renforcer nos craintes.

*Pour mieux mesurer l'ampleur du problème, le Conseil d'Etat peut-il nous donner quelques précisions concernant les effectifs des classes à l'école primaire lors de cette rentrée 2011, notamment en portant à notre connaissance, établissement par établissement et précisément pour chaque degré scolaire : le nombre de classes ouvertes, le nombre total d'élèves du degré, l'effectif de la plus petite classe et l'effectif de la plus grande classe ?*